



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE RACINE

Résolution adoptée à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 mars 2021, 19 h par visioconférence.

2021-03-051 **Politique de harcèlement**

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Racine a adopté une politique portant sur le harcèlement psychologique en 2015;

ATTENDU QUE le conseil souhaite maintenir son programme de prévention à jour;

Il est proposé par M. André Courtemanche, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil adopte la nouvelle politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QU'UNE copie de cette politique soit remise à chacun des employés de la Municipalité et que sa publication soit faite sur le site Web de la municipalité pour en informer les citoyens.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

Donnée à Racine, le 9 mars 2021.

Lyne Gaudreau
Directrice générale et secrétaire-trésorière